

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

**2015 DDEEES 271** Subvention au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2015 (7e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée au comité Saints-Pères Grenelle située 37, rue de Grenelle (7e) (19376 - 2016-00071) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 26.500 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**